

Monsieur le Ministre,

Madame la Directrice des Affaires Juridiques,

Monsieur le Directeur de général de l'enseignement scolaire,

Un nouveau CSE dématérialisé se tient du 1^{er} au 7 avril. La FNEC FP-FO n'est toujours pas favorable à ce mode de consultation.

Nous ne remettons pas en question le professionnalisme mis en œuvre pour que le Conseil Supérieur de l'Education se tienne.

Pour autant, nous ne sommes toujours pas convaincus par les conditions proposées. Nous ne comprenons pas non plus en quoi l'application des textes sur lesquels nous sommes consultés sont indispensables à la « *continuité du service public* » dans la situation actuelle.

Projet d'arrêté Seconde professionnelle des familles de métiers (3)

Ainsi, la Seconde professionnelle des familles de métiers est rejetée par les organisations syndicales qui représentent la majorité des personnels de lycée professionnel. L'idée selon laquelle il y aurait urgence à créer de nouvelles familles de métiers est loin de faire l'unanimité. Un bilan ne s'impose-t-il pas avant d'aller plus loin ?

Cette question ne peut que surgir lorsqu'on observe les nouvelles familles créées. Les métiers de l'alimentation regroupent les spécialités « boucher-charcutier-traiteur ; boulanger-pâtissier ; poissonnier-écailleux-traiteur ». Quels sont les gestes professionnels et les outils communs de ces trois catégories de profession ? « Un élève vegan qui aurait choisi de devenir pâtissier serait-il condamné à manipuler de la viande ? » a demandé avec raison un représentant d'une autre organisation lors de la commission spécialisée du 11 mars. Cette question est loin d'être anecdotique et révèle bien la nécessité, *a minima*, de prendre le temps de dresser un véritable bilan à partir de la première année d'application de la Seconde professionnelle-familles de métiers.

La FNEC FP-FO et le SNETAA FO, vous le savez, se sont opposées dès le début à cette Seconde professionnelle-familles de métiers car elle met en place, de fait, un baccalauréat professionnel en 2 ans, la véritable spécialisation n'intervenant qu'en Première. C'est donc une déqualification.

Le palier d'orientation est reculé pour les élèves. Certains ne trouveront pas forcément de places dans la spécialité qu'ils auront choisie en Première. Ils seront poussés vers la spécialité qu'ils n'ont pas choisie car accéder à la spécialité de leur choix impliquerait de suivre sa scolarité dans un autre lycée, avec tout ce que cela implique (déplacements, dépenses supplémentaires pesant sur la famille).

Par ailleurs, techniquement, c'est un véritable casse-tête pour les Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques dans l'organisation des plateaux techniques sur place ou en réseau.

Enfin, la décision de proroger en l'état le baccalauréat professionnel « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités » va dans le sens de ce que souhaitent les personnels. Cette prorogation a aussi le mérite d'acter une réalité : les personnels ne veulent pas des familles de métiers.

Mais le caractère tardif de cette décision n'est pas sans poser problème. Des établissements avaient anticipé la fermeture des formations. Faudra-t-il que l'établissement demande la prorogation ou cette dernière sera-t-elle automatique ? Qui prendra la décision de maintenir la formation ?

La FNEC FP-FO avec le SNETAA-FO exige le maintien de toutes les formations existantes, l'abandon des Secondes-famille de métiers et l'ouverture de nouvelles formations pour les métiers de demain.

Projet de décret conditions de certifications candidats Baccalauréat professionnel et suppression du BEP (4)

Le gouvernement prend la responsabilité de la suppression du BEP et du CAP comme Diplômes Intermédiaires dans le cursus du baccalauréat professionnel.

FO n'était pas en demande d'une telle décision et laisse au ministère l'entière responsabilité de ce choix.

Les modalités d'évaluation en CCF pesaient lourd pour les enseignants. Elles étaient chronophages et affaiblissaient, de fait, le BEP. Ces modalités n'étaient pas les bonnes car elles entraînaient la perte de plusieurs dizaines d'heures de temps de formation. Vous le savez, la FNEC FP-FO et le SNETAA FO n'y ont jamais été favorables et n'ont cessé de les dénoncer.

Aujourd'hui, au nom de cette charge certificative, le Diplôme Intermédiaire est supprimé et laisse un vide certificatif inacceptable pour les jeunes. Ce n'est pas le diplôme qui était en cause mais les modalités d'évaluation. La suppression du diplôme, imposée par la loi du 05 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, n'est pas la solution. Nous dénonçons une fois de plus le diktat imposé par la loi Pénicaud sur le devenir de l'enseignement professionnel initial publique.

Dans ce cadre, le SNETAA-FO a demandé, *a minima*, une attestation de certification professionnelle intermédiaire, dont les modalités de délivrance n'empiètent pas sur les heures de formation.

La suppression des modalités d'évaluation en CCF devrait permettre de récupérer des dizaines d'heures pour enseigner les programmes d'enseignement général et les référentiels de l'enseignement professionnel et ainsi donner plus de temps pour aider les élèves les plus en difficulté.

Par ailleurs, il faut aussi se poser la question des raisons du décrochage scolaire. C'est notamment le problème de l'orientation des jeunes en difficulté. Le manque de CAP ne permet pas, notamment, d'accueillir les jeunes scolarisés en SEGPA. Certains se retrouvent en Baccalauréat professionnel où ils éprouvent les plus grandes difficultés. Ne pas délivrer au moins une attestation de reconnaissance professionnelle reviendrait à oublier ces jeunes en difficulté.

La suppression d'un diplôme reconnu au RNCP ne peut aller dans le bon sens pour FO qui revendique l'accès de tout jeune à une formation professionnelle débouchant sur des diplômes nationaux. Nous demandons, au contraire, le rétablissement de droit de tous les diplômes de l'Education et de l'Enseignement supérieur au RNCP. Nous demandons les créations de postes nécessaires, la réouverture des sections et des classes permettant d'accueillir chaque jeune dans la spécialité de son choix.

Projet d'arrêté unités générales du baccalauréat professionnel et les modalités d'évaluation (5) et projet d'arrêté LSL Baccalauréat professionnel

Contrairement aux annonces initiales, nous constatons que ce projet d'arrêté n'entraîne pas de baisse de la pression certificative puisqu'il maintient encore trop d'épreuves en CCF en enseignement général qui s'ajoute au tout CCF de l'enseignement professionnel.

Nous souhaitons un rééquilibrage du ratio épreuves en CCF/ épreuves ponctuelles en enseignement général au bénéfice des épreuves ponctuelles, or il n'en est rien, le ratio reste le même. 4 sous-épreuves ponctuelles pour 5 sous-épreuves en CCF. L'épreuve de mathématiques nous paraissait être la plus appropriée pour passer en épreuve ponctuelle.

Par ailleurs, la question de l'égalité nationale des modalités de passation des CCF n'a toujours pas été réglée. Nous demandons que des règles simples soient rappelées au niveau national et que des formations à l'attention des enseignants soient proposées.

Enfin, ce projet d'arrêté ne contient aucune information sur l'oral de rattrapage : est-il maintenu ? Comment ? Selon quelles modalités ?

Concernant le projet d'arrêté instaurant le Livret scolaire numérique pour le baccalauréat professionnel, on ne peut s'y opposer s'il améliore les conditions de travail des personnels et si le matériel nécessaire est disponible dans l'établissement ou mis à disposition des enseignants. C'est loin d'être toujours le cas pour la voie générale.

Il est également important que la liberté pédagogique des enseignants ne puisse être entravée.

Projet d'arrêté programme de Français Seconde (1) et Première GT et projet d'arrêté Bachibac (6)

Le programme de français de classe de Première définit un « *programme national de douze œuvres, renouvelé par moitié tous les ans* ». Ce projet réduit le renouvellement à un quart par an.

La réforme du lycée et du baccalauréat Blanquer dont notre organisation demande toujours l'abrogation, a été instaurée au pas de charge. Les programmes de Seconde et de Première ont été renouvelés en même temps. Cela était de l'ordre de la gageure pour tous les enseignants, entre, d'une part, l'appropriation des contenus, l'élaboration des cours et, de l'autre, la compréhension des nouvelles modalités d'examen.

La réduction de la charge de travail s'impose nécessairement. Ce texte a été examiné en Commission spécialisée du 11 mars 2020 soit un peu plus d'un an après l'arrêté qui définit le programme de français de Première. Cet ajustement, dans de tels délais, confirme une chose : la précipitation n'est jamais le bon choix. La réforme du lycée a été mise en œuvre au pas de charge, sans tenir compte des revendications légitimes des personnels. Cette réforme, il n'est, en revanche, pas trop tard pour l'abroger.

Parce que nous demandons toujours l'abrogation des réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat, nous ne sommes pas favorables au projet d'arrêté Bachibac qui est un texte d'adaptation à la réforme.

Projet d'arrêté conseil consultatif académique de la formation continue adultes (8)

Ce texte met en conformité le conseil consultatif académique de la formation continue des adultes avec la réforme territoriale en attribuant la présidence du conseil au recteur de région académique.

Le conseil consultatif, a été créé en 2014 dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour l'école de 2013 qui prévoyait la réorganisation des GRETA. L'objectif de la réforme des GRETA était de réduire le nombre de groupements « *afin de garantir une viabilité financière dans le contexte de concurrence du marché de formation continue* » (Rapport bilan de la réforme des GRETA 2015). Aujourd'hui, il en existe 137, un par département (site MENJ).

Le texte sur lequel nous sommes consultés va-t-il améliorer la situation des GRETA et des personnels ? Sous couvert de stratégie régionale, l'adaptation au cadre des grandes régions et des politiques d'austérités budgétaires, peut-il aboutir à d'autres résultats que de nouvelles mutualisations et de nouvelles suppressions de postes ? Or les personnels des GRETA ont déjà subi la réduction du nombre de groupements, la mutualisation de leurs moyens et une précarisation accrue.

Enfin, la création d'un comité consultatif académique de formation continue à l'échelle d'une grande région peut-elle aboutir à une meilleure prise en compte de la réalité des besoins de formation et des difficultés rencontrées par les personnels ?

Peut-elle améliorer les conditions d'échange entre les représentants des personnels et l'administration ?

La FNEC FP-FO ne le pense pas, elle n'est donc pas favorable à ce texte.

Elle constate, par ailleurs, que la reformulation des missions du conseil consultatif met l'accent, notamment sur « *les relations partenariales et la stratégie de réponse aux appels d'offre des partenaires en charge de la formation professionnelle, dont le conseil régional et les collectivités territoriales* ». La FNEC FP-FO souhaite alerter sur les dangers d'une mise en concurrence accrue, à l'échelle de la grande région, des GRETA avec des prestataires privés qui fragiliserait encore l'offre publique et desservirait les usagers qui souhaiteraient accéder à une formation publique de qualité.

Elle souhaite rappeler également le rôle de l'Education nationale dans la formation continue des salariés par le réseau des GRETA. Elle condamne la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui permet de développer l'apprentissage par le biais de la nouvelle mission attribuée aux GRETA. Elle condamne les fusions GRETA-CFA commencées dans plusieurs académies pilote et l'augmentation de la quotité horaire annuelle de 162 heures des personnels de CFA annonçant un vaste plan de licenciement.

Elle condamne toute remise en cause des garanties des personnels dans ce cadre.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre ; Madame la Directrice des Affaires Juridiques ;
Monsieur le Directeur de l'Enseignement général de l'enseignement scolaire,

l'assurance de notre respect,

Clément Poulet, Secrétaire général de la FNEC FP-FO

